

Document à nous retourner dûment complété

Abonnement au journal En Toute Sécurité avec droit de diffusion interne

En accord avec la législation sur la protection des droits d'auteur, En Toute Sécurité met en place en complément de l'abonnement nominatif et individuel au journal En Toute Sécurité un droit de diffusion interne qui permettra aux entreprises et organismes abonnés de diffuser le contenu du journal à l'ensemble du personnel travaillant dans les mêmes locaux.

Ce droit de diffusion porte sur les supports suivants :

- La version papier du journal En Toute Sécurité : l'abonné principal pourra mettre le journal à la disposition de son équipe ou de son service (photocopies, exposition sur présentoirs, etc.),
- La rubrique « Abonné » du site Internet d'En Toute Sécurité qui contient les articles parus dans les derniers numéros : l'abonné pourra transmettre à d'autres personnes internes à l'entreprise le login et le mot de passe qu'En Toute Sécurité lui aura envoyé afin qu'elles puissent consulter le journal en ligne.

Ce droit de diffusion interne qui prend effet au moment du renouvellement de l'abonnement à la version papier et durant toute la période de l'abonnement (1 an) est exclusivement valable pour un usage interne et sous certaines conditions (voir ci-dessous).

Abonnement pour 1 an (22 numéros) :

435,84 € HT d'abonnement principal (TVA 2,1%) + 1014,33 € HT de droit de diffusion interne (TVA 7%) = 1 450,17 € HT soit 1 530,33 € TTC

J'accepte les conditions générales d'abonnement et de droit de diffusion interne

Nom de l'abonné :Prénom :

Fonction : Tél :

E-mail :Fax :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date :

Signature et cachet
de l'entreprise

Conditions générales

- Caractéristiques du contrat de diffusion interne:

Dans l'hypothèse où l'Abonné travaillant au sein d'une entité accepte ce contrat et respecte les conditions générales qui lui sont attachées, En Toute Sécurité confère à l'Abonné le droit de procéder à la diffusion du journal auprès d'autres membres de la société.

Cette diffusion inclut également la reproduction des textes du journal sur un support papier ou numérique sous réserve du respect des trois conditions suivantes :

- * La gratuité de la diffusion : l'abonné ne pourra percevoir aucune rémunération directe ou indirecte pour diffuser le journal En Toute Sécurité sur support papier ou électronique,
- * Le respect de l'intégrité des documents reproduits: pas de modification ni altération d'aucune sorte,
- * L'indication claire et lisible de la source sous la forme suivante : "Journal En Toute Sécurité n°X daté du xx/xx/xxxx. Les droits de reproduction et de diffusion externes sont réservés".

Les articles contenus dans le journal En Toute Sécurité ne peuvent faire l'objet d'aucun autre usage que ceux expressément autorisés.

Ce contrat de diffusion s'applique uniquement à l'établissement principal de la société. Toute extension géographique de la diffusion (auprès de filiales, agences, succursales, etc.) doit faire l'objet d'une renégociation commerciale avec En Toute Sécurité.

- Garanties

- En Toute Sécurité continuera d'envoyer tous les 15 jours un seul exemplaire papier du journal à la personne enregistrée comme abonné. Tout envoi supplémentaire n'entre pas dans le cadre du droit de diffusion interne et fait l'objet d'un autre abonnement payant. De même, l'accès aux articles de la rubrique « Archives » du site Internet d'En Toute Sécurité ne fait pas partie de cet accord.

- En Toute Sécurité garantit qu'il transmettra à l'abonné les codes d'accès Internet pour la consultation des articles en ligne durant toute la période de l'abonnement et qu'il appartiendra à l'abonné de diffuser en interne ces codes d'accès ainsi que le journal en version papier.

- La société abonnée garantit à En Toute Sécurité qu'elle prendra toutes mesures pour faire cesser une utilisation non autorisée du Journal En Toute Sécurité et garantit la réparation financière de tout préjudice causé à En Toute Sécurité en ce sens.

- Propriété intellectuelle

Les articles contenus dans le journal En Toute Sécurité bénéficient de la protection française et internationale régissant les œuvres de l'esprit.

Leur utilisation sans autorisation, et notamment en violation des limites des droits d'usage présentement consentis, expose le contrevenant à des poursuites.

Le présent contrat ne confère qu'un droit d'usage tel que défini dans ces présentes conditions générales. Il n'emporte aucune cession de droits.

Toute autre mise à disposition, rediffusion ou redistribution à des tiers externes à l'entreprise abonnée, et plus généralement à toute personne non autorisée dans le cadre du présent contrat, sous quelque forme, est strictement interdite. Un usage externe est donc soumis à l'autorisation expresse, écrite et préalable de En Toute Sécurité.

- Paiements et conditions de vente

- Liée à l'abonnement principal (TVA 2,1%), la TVA applicable au droit de diffusion interne est de 5,5%.
- Le tarif du droit de diffusion interne apparaîtra généralement sur la même facture que l'abonnement.

- Période de validité et renouvellement de l'abonnement

- Le droit de diffusion interne est valable toute la durée de l'abonnement et prend fin après la livraison du dernier numéro lié à l'abonnement. Il reprend effet au moment du renouvellement de l'abonnement.

- Clause d'attribution de compétence

En cas de litige, les parties conviennent de faire élection de domicile en leur siège social respectif et à défaut de résolution amiable du litige, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Paris.